

RÈGLEMENT DES EPREUVES
SABRE

RÈGLEMENTS SPORTIFS
SAISON 2022/23



VERSION DU 29/09/2022

SOMMAIRE

1. CHALLENGE DE FRANCE M13.....	4
1.1. Épreuve individuelle.....	4
1.2. Épreuve par équipes.....	4
2. HORIZON H2032 – FÊTE DES JEUNES M15 DAMES ET HOMMES.....	4
2.1. Épreuves individuelles.....	4
2.1.1. 8 ^{es} de finale.....	4
2.1.2. ¼ et ½ de finale de la Fête des Jeunes.....	5
2.1.3. Fête des Jeunes.....	5
2.2. Épreuves par équipes.....	6
2.2.1. Arbitrage.....	7
3. ÉPREUVES INDIVIDUELLES DU CIRCUIT NATIONAL M17/M20.....	7
3.1. Épreuves nationales dames et hommes M17/M20.....	8
4. ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES M17/M20.....	8
4.1. Épreuves nationales par équipes dames et hommes M17/M20.....	8
5. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUEL ET PAR ÉQUIPES M17/M20.....	9
5.1. Championnats de France individuels dames et hommes M17/M20 N1.....	9
5.2. Championnats de France individuels dames et hommes M17/M20 N2.....	9
5.3. Championnats de France par équipes M17/M20.....	9
5.3.1. Championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20 N1 et N2.....	9
5.3.2. Championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20 N3.....	9
6. CHAMPIONNATS DE FRANCE DAMES ET HOMMES M23.....	10
7. ÉPREUVES DU CIRCUIT NATIONAL DAMES ET HOMMES SENIORS.....	10
7.1. Sabre dames seniors.....	10
7.2. Sabre hommes seniors.....	10
8. ÉPREUVES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS.....	11
8.1. Épreuves des Championnats de France par équipes hommes et dames N1/N2.....	11
9. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR ÉQUIPES SENIORS.....	12
9.1. Championnats de France individuels dames et hommes N1.....	12
9.2. Championnats de France individuels dames et hommes N2.....	12

9.3. Finales des championnats de France par équipes senior	12
9.3.1. <i>Finales des championnats de France par équipes senior hommes N1/N2 et dames N1.....</i>	12
9.4. Championnats de France par équipes dames N2 et hommes N3	12
10. VÉTÉRANS	12
10.1. Épreuves nationales individuelles	12
10.1.1. <i>Épreuves du Circuit national sabre dames</i>	13
10.1.2. <i>Épreuves du Circuit national sabre hommes</i>	13
10.2. Épreuves nationales par équipes dames et hommes	13
10.3. Championnats de France et critères nationaux	14
10.3.1. <i>Épreuves individuelles dames et hommes</i>	14
10.3.2. <i>Championnats de France par équipes hommes.</i>	14
10.3.3. <i>Critérium national par équipes dames.</i>	14

1. CHALLENGE DE FRANCE M13

1.1. ÉPREUVE INDIVIDUELLE

Cette épreuve est ouverte sans quotas.

FORMULE

- 2 tours de poules à 7 ou 6, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe.
 - Nationale 1 : les 64 premiers du classement à l'issue des poules
 - Nationale 2 : les tireurs classés de la 65^e à la 128^e place à l'issue des poules,
 - Nationale 3 : les tireurs classés au-delà de la 128^e place.

1.2. ÉPREUVE PAR ÉQUIPES

Cette épreuve est ouverte sans quota, aux équipes de clubs, départements, CID, et comités régionaux.

FORMULE

- Tableau d'élimination directe avec décalage par comité régional et par club,
- Le tableau de Nationale 1 sera constitué des équipes ayant gagné leur rencontre de ¼ de finale,
- Le tableau de Nationale 2 sera constitué des équipes ayant perdu leur rencontre de ¼ de finale,
- Le tableau de Nationale 3 sera constitué des équipes suivantes :
 - Les équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 32, puis perdu leur rencontre de tableau de 16. Elles seront classées de 1 à 8 du tableau Nationale 3 en fonction de leur classement initial,
 - Les équipes ayant perdu leur rencontre de tableau de 32 se rencontrent dans un tableau de 16 B,
 - Les équipes ayant gagné leur rencontre du tableau de 16 B seront classées de 9 à 16 du tableau N3 en fonction de leur classement initial,
 - Afin d'éviter des rencontres qui se seraient déjà déroulés lors de la constitution du tableau N3, on procédera si possible, à un décalage des équipes.

2. HORIZON H2032 – FÊTE DES JEUNES M15 DAMES ET HOMMES

2.1. ÉPREUVES INDIVIDUELLES

ENGAGEMENTS

- Pour les 8^{es} et les ¼ de finale, les engagements sont effectués par les clubs sur l'Extranet de la FFE, jusqu'au lundi précédant l'épreuve, à 23 h 59.
- Pour les épreuves de ½ finales>, et la finale de la Fête des Jeunes, les engagements sont effectués par les comités régionaux sur l'Extranet de la FFE, jusqu'au lundi précédant l'épreuve, à 23 h 59.

2.1.1. 8^{es} de finale

Les 8^{es} de finale se disputent par comité régional, sauf pour l'Île-de-France, qui est divisée en 3 territoires :

- Île-de-France Est : Seine et Marne (77), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94)
- Île-de-France Ouest : Essonne (91), Yvelines (78), Val d'Oise (95), Hauts de Seine (92)
- Île-de-France Paris : Paris (75)

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés du comité régional (sauf Île-de-France).

FORMULE

Les formules sont définies par les comités régionaux.

2.1.2. ¼ et ½ de finale de la Fête des Jeunes

Les épreuves de ¼ et de ½ finales de la Fête des Jeunes se disputent en deux épreuves nationales distinctes :

MODE DE SÉLECTION**SABRE DAMES**

Les épreuves sont ouvertes à toutes les licenciées FFE, en fonction des conditions de participation établies par leur comité régional.

SABRE HOMMES

Chaque comité régional peut engager un nombre de tireurs selon les quotas communiqués à la suite des épreuves

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	3	Grand Est	3	Nouvelle-Aquitaine	3
Bourgogne-Franche-Comté	2	Hauts-de-France	2	Occitanie	2
Bretagne	1	Île-de-France	3	Pays de la Loire	1
Centre-Val de Loire	1	Normandie	2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2
Corse	1				

de 8^{es} de finales :

$$\frac{\text{Effectif de l'épreuve de 8^{es} de finale de la FDJ}}{\text{Nombre de participants aux épreuves de 8^{es} de finale de la FDJ en métropole}} \times 210 = \text{Quota du comité régional}$$

- 4 tireurs par comité régional ultramarin (20)
- 26 représentants des comités régionaux métropolitains répartis comme suit :
- 210 tireurs repartis par quota entre les comités régionaux métropolitains selon la formule suivante :

Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas individuels au sein de leur zone.

FORMULE

- 1 tour de poules à 7 ou 6 avec décalage par comité régional et par club, sans éliminés,
- Tableau d'élimination directe.

*2.1.3. Fête des Jeunes***MODE DE SÉLECTION**

Pour la Fête des Jeunes, les comités régionaux engagent leurs tireurs en utilisant l'Extranet de la FFE.

Les qualifiés pour la Fête des Jeunes, par arme :

- Les 40 premiers du classement national actualisé (hors comités régionaux ultramarins)
- 4 représentants par comité régional ultramarin (20)
- 26 représentants par comité régional métropolitain répartis comme suit :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	3	Grand Est	3	Nouvelle-Aquitaine	3
Bourgogne-Franche-Comté	2	Hauts-de-France	2	Occitanie	2
Bretagne	1	Île-de-France	3	Pays de la Loire	1
Centre-Val de Loire	1	Normandie	2	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2
Corse	1				

- 26 tireurs repartis par quota entre les comités régionaux métropolitains selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Effectif de l'épreuve de 8^{es} de finale de la FDJ}}{\text{Nombre de participants aux épreuves de 8^{es} de finale de la FDJ en métropole}} \times 26 = \text{Quota du comité régional}$$

Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas individuels au sein de leur zone.

FORMULE

- 1 tour de poules à 7 ou 6 avec décalage par comité régional et par club, sans éliminés,
- Tableau d'élimination directe.

UTILISATION DES QUOTAS POUR LA FÊTE DES JEUNES INDIVIDUELLE

Les comités régionaux confirmeront l'utilisation totale ou partielle des quotas individuel pour la Fête des Jeunes à l'appel de la FFE, après les ½ finales de la Fête des Jeunes.

Pour l'épreuve individuelle de la Fête des Jeunes, ces places seront redistribuées dans l'ordre du classement national.

2.2. ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

MODE DE SÉLECTION

32 équipes par arme, selon la répartition suivante :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	3	Guadeloupe	1	Normandie	2
Bourgogne-Franche-Comté	2	Guyane	1	Nouvelle-Aquitaine	3
Bretagne	1	Hauts-de-France	2	Nouvelle-Calédonie	1
Centre-Val de Loire	1	Ile de France	3	Occitanie	2
Corse	1	La Réunion	1	Pays de la Loire	1
Grand Est	3	Martinique	1	Région Sud	2
1 équipe pour le comité régional ayant remporté l'épreuve de N1 la saison précédente.					

FORMULE

- Tableau d'élimination directe avec décalage par comité régional par quart de tableau.
- Le tableau de Nationale 1 sera constitué des équipes ayant gagné leur rencontre de ¼ de finale.
- Le tableau de Nationale 2 sera constitué des équipes ayant perdu leur rencontre de ¼ de finale.
- Le tableau de Nationale 3 sera constitué des équipes suivantes :
 - Les équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 32, puis perdu leur rencontre de tableau de 16. Elles seront classées de 1 à 8 du tableau Nationale 3 en fonction de leur classement initial.
 - Les équipes ayant perdu leur rencontre de tableau de 32 se rencontrent dans un tableau de 16 B.
 - Les équipes ayant gagné leur rencontre du tableau de 16 B seront classées de 9 à 16 du tableau N3 en fonction de leur classement initial.
 - Afin d'éviter des rencontres qui se seraient déjà déroulées lors de la constitution du tableau N3, on procédera si possible, à un décalage des équipes.
- En cas d'absence d'une équipe le jour de l'épreuve, son adversaire est déclaré vainqueur.

UTILISATION DES QUOTAS POUR LA FÊTE DES JEUNES PAR ÉQUIPES

Les comités régionaux confirmeront l'utilisation totale ou partielle des quotas par équipes pour la Fête des Jeunes à l'appel de la FFE, après les ½ finales de la Fête des Jeunes.

Pour l'épreuve par équipes de la Fête des Jeunes, les places seront redistribuées selon les critères suivants :

- On retirera des classements mis à jour après l'épreuve nationale les X tireurs les mieux classés de chaque comité régional, X correspondant au quota par équipes attribué au comité régional multiplié par 4.
- On établira un classement des équipes de comité régional en constituant des équipes de 3 tireurs (les mieux classés de 1 à 3, puis de 4 à 6 etc.).
- Ce classement sera utilisé pour repêcher des équipes, afin de compléter le tableau.

2.2.1. Arbitrage

Pour la Fête des Jeunes, les comités régionaux métropolitains auront à fournir le nombre d'arbitres, toutes armes confondues, indiqué sur le tableau des arbitres présenté ci-dessous :

Comité régional	Quota	Comité régional	Quota	Comité régional	Quota
Auvergne-Rhône-Alpes	7	Grand Est	7	Nouvelle-Aquitaine	7
Bourgogne-Franche-Comté	5	Hauts-de-France	5	Occitanie	5
Bretagne	3	Île-de-France	7	Pays de la Loire	3
Centre-Val de Loire	3	Normandie	5	Provence-Alpes-Côte d'Azur	5
Corse	1				

La CNA convoquera également un nombre d'arbitres permettant de compléter cette liste. Pour le niveau requis, se référer à la réglementation de l'arbitrage en vigueur. Les modalités de prise en charge sont définies dans le règlement financier.

3. ÉPREUVES INDIVIDUELLES DU CIRCUIT NATIONAL M17/M20

- Le Circuit national M17 et M20 se compose de 4 épreuves,
- Les épreuves du Circuit national sont toutes accessibles sans quotas.

ARBITRAGE

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, puis 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, hommes et dames confondus.

3.1. ÉPREUVES NATIONALES DAMES ET HOMMES M17/M20**FORMULE**

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe,
- Tableau de repêchages de la 9^e à la 32^e place,
- Tableau B pour les perdants des tableaux de 256, 128 et 64.

4. ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES M17/M20

- La saison sportive par équipes M17 et M20, dames et hommes, s'articule autour de :
 - Deux épreuves nationales
 - Les championnats de France N1, N2 et N3.
- Les épreuves sont ouvertes, dans la limite de 3 équipes engagées par club.
- Les comités régionaux ultramarins pourront constituer une, ou des équipes dites « équipes ultramarine ».

ARBITRAGE

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de la première équipe engagée, hommes et dames confondus.

CLASSEMENT INITIAL

- Pour la première épreuve, le classement d'entrée des équipes est constitué comme décrit dans les *Principes communs aux 3 armes*.
- Pour la seconde épreuve, le classement d'entrée est constitué à partir du classement national par équipes. Les équipes non-classées entrent à la suite de la dernière équipe du classement.

CLASSEMENT NATIONAL PAR ÉQUIPES

- Les deux épreuves par équipes intègrent le classement national par équipes de l'arme et de la catégorie.
- Ce classement est utilisé pour qualifier et classer les équipes pour les championnats de France
- Les équipes se voient attribuer les points du barème du classement national par équipes.
- En cas d'égalité entre 2 équipes ou plus, on prendra en compte les critères suivants pour les départager :
 - Résultat(s) de la/des confrontation(s) directe(s)
 - Effectif des épreuves dans lesquelles les équipes ont obtenu leur meilleur résultat.
- Dans le cas de clubs engageant plusieurs équipes sur une même épreuve, l'équipe identifiée « **équipe 1** » sur chaque épreuve remportera les points correspondant pour le classement national. Il en va de même pour les équipes identifiées « **équipe 2** » et « **équipe 3** », quelle que soit leur composition d'une épreuve à l'autre.

4.1. ÉPREUVES NATIONALES PAR ÉQUIPES DAMES ET HOMMES M17/M20**FORMULE**

- Tour de poules de 4 ou 3 équipes, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminée,
- Tableau d'élimination directe, toutes les places sont tirées.

5. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUEL ET PAR ÉQUIPES M17/M20

5.1. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES ET HOMMES M17/M20 N1

MODE DE SÉLECTION

Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée.

FORMULE

- Les 4 premiers tireurs du classement initial sont exemptés du tour de poules, ils seront classés aux places 1 à 4 du tableau d'élimination directe.
- Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.2. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES ET HOMMES M17/M20 N2

MODE DE SÉLECTION

Open, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux, et sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale.

FORMULE

- Tour de poules à 7 ou 6 tireurs, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.3. CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES M17/M20

5.3.1. Championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20 N1 et N2

MODE DE SÉLECTION

Les équipes classées de 1 à 8 du classement national par équipes sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

CLASSEMENT INITIAL

Les équipes sont classées en fonction de leur position au classement national par équipes, avec tirage au sort par groupes de 2.

FORMULE

- Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3^e place.
- Les équipes gagnantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N1,
- Les équipes perdantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N2.

5.3.2. Championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20 N3

MODE DE SÉLECTION

- Les équipes classées de 9 à 12 du classement national par équipes,
- Épreuve ouverte, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux.

CLASSEMENT INITIAL

- Les équipes classées de 9 à 12 au classement national par équipes sont classées de 1 à 4,
- Les autres équipes sont classées à la suite selon les règles décrites dans les Règles communes aux 3 armes.

FORMULE

Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3^e place.

6. CHAMPIONNATS DE FRANCE DAMES ET HOMMES M23

ARBITRAGE

Les arbitres sont nommés par la CNA.

MODE DE SÉLECTION

Les 28 premiers tireurs de la catégorie au classement senior, actualisé à l'issue de la dernière épreuve nationale.

FORMULE

- Tour de poules à 7 avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchages.

7. ÉPREUVES DU CIRCUIT NATIONAL DAMES ET HOMMES SENIORS

Le Circuit national seniors se compose de 5 épreuves individuelles.

ARBITRAGE

Les arbitres sont nommés par la CNA, les clubs règlent le droit d'engagement, ainsi que la contribution solidaire, prévus au règlement financier. Ces arbitres officient sur l'épreuve qualificative et sur l'épreuve nationale.

7.1. SABRE DAMES SENIORS

FORMULE N°1 :

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 20% d'éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

FORMULE N°2 :

L'épreuve qualificative se déroule le matin, l'épreuve nationale se déroule à la suite.

FORMULE DE L'ÉPREUVE QUALIFICATIVE

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminée,
- Si besoin, Y tireuses qualifiées par les poules,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier X tireuses, pour arriver à 28 tireuses pour l'épreuve nationale.

MODE DE SÉLECTION POUR L'ÉPREUVE NATIONALE

28 tireuses réparties comme suit :

- Les 8 premières tireuses du classement FFE (voir *Principes communs aux 3 armes*),
- Les tireuses étrangères classées dans les 64 premières du classement FIE,
- Les X tireuses qualifiées à l'issue du tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative.
- Les Y tireuses qualifiées par les poules, le cas échéant.

FORMULE DE L'ÉPREUVE NATIONALE

- Tour de poules de 7, avec décalage par comité régional et par club, avec 4 éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

7.2. SABRE HOMMES SENIORS

FORMULE N°1 :

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 20% d'éliminés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

FORMULE N°2 :

L'épreuve qualificative se déroule le matin, l'épreuve nationale se déroule à la suite.

FORMULE DE L'ÉPREUVE QUALIFICATIVE

- Tour de poules de 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé,
- Si besoin, Y tireurs qualifiés par les poules,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier X tireurs

MODE DE SÉLECTION POUR L'ÉPREUVE NATIONALE

56 tireurs répartis comme suit :

- Les 16 premiers tireurs du classement FFE (voir *Principes communs aux 3 armes*),
- Les tireurs étrangers classés aux 64 premières places du classement FIE,
- Les X tireurs qualifiés à l'issue du tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative.
- Les Y tireurs qualifiés par les poules, le cas échéant.

FORMULE DE L'ÉPREUVE NATIONALE

- Tour de poules de 7, avec décalage par comité régional et par club, 8 éliminés,
- Tableau d'élimination directe.

8. ÉPREUVES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS**ARBITRAGE**

Les arbitres sont nommés par la CNA, les clubs paient le droit d'engagement prévu au règlement financier.

MONTÉES/DESCENTES

Sabre dames N1 / Sabre hommes N1 et N2 :

- Les équipes classées de la 1^{re} à 2^e place des finales des championnats de France accèdent à la division supérieure,
- Les équipes classées de la 11^e à la 12^e place du classement des finales des championnats de France sont rétrogradées dans la division inférieure.

8.1. ÉPREUVES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES HOMMES ET DAMES N1/N2**EFFECTIFS**

- Nationale 1 : 12 équipes.
- Nationale 2 : 12 équipes.

CLASSEMENT NATIONAL PAR ÉQUIPES

À l'issue des deux épreuves, les équipes sont classées selon le barème de points du classement par équipes. Les points attribués sur les deux épreuves sont pondérés par les coefficients suivants :

- 1^{re} épreuve : coefficient 1
- 2^e épreuve : coefficient 1,5

CLASSEMENT INITIAL

- Pour le ¼ de finale, selon le classement des championnats de France de la saison précédente.
- Pour la ½ finale, selon le classement du ¼ de finale.

FORMULE

Tableau d'élimination directe avec tirage au sort par groupes de 2 équipes, toutes les places sont tirées.

9. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ET PAR ÉQUIPES SENIORS

9.1. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES ET HOMMES N1

MODE DE SÉLECTION

Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée.

FORMULE

Tableau d'élimination directe sans repêchage.

9.2. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS DAMES ET HOMMES N2

MODE DE SÉLECTION

Open, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux, et sous réserve d'avoir participé à au moins une épreuve nationale.

FORMULE

- Tour de poules à 7 ou 6 tireurs, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

9.3. FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIOR

9.3.1. Finales des championnats de France par équipes senior hommes N1/N2 et dames N1

MODE DE SÉLECTION

Toutes les équipes classées à l'issue des deux épreuves nationales peuvent s'engager.

CLASSEMENT INITIAL

Les équipes sont classées dans le tableau selon leur classement national.

FORMULE

Tableau d'élimination directe, avec toutes les places sont tirées.

9.4. CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES DAMES N2 ET HOMMES N3

MODE DE SÉLECTION

Épreuve ouverte, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux.

FORMULE

Tableau d'élimination directe avec match pour la 3^e place.

10. VÉTÉRANS

10.1. ÉPREUVES NATIONALES INDIVIDUELLES

En fonction du nombre d'engagés, l'organisateur pourra avec l'accord du groupe de travail vétérans, adapter la formule de l'épreuve qui lui semblera la plus favorable au bon déroulement de la compétition.

Quand un assaut oppose deux tireurs de catégories différentes, un handicap négatif s'applique, d'une touche par différence de deux catégories (ex : -1 pour un V1 contre un V3, mais pas de handicap pour un V1 contre un V2, un V2 contre un V3 ou un V3 contre un V4) et deux touches pour une différence de trois catégories ou plus (-2 pour un V1 contre un V4).

Si un score reste négatif à l'issue du match, il est mis à zéro sur la feuille de poule (ex : si A bat B par 0 à -1, on marque un gain par V0 à 0).

	+35	V1	V2	V3	V4
+35		0	1	2	2
V1	0		0	1	2
V2	1	0		0	1
V3	2	1	0		0
V4	2	2	1	0	

Nombre de touches d'écart à appliquer en début de match, au bénéfice du tireur de la catégorie la plus élevée.

10.1.1. Épreuves du Circuit national sabre dames

FORMULE

- Tours de poules, sans éliminée :
 - Les catégories +35, V1, V2, V3, V4 sont mélangées pour les tours de poules,
 - Jusqu'à 11 participantes : poule unique,
 - A partir de 12 participantes : 2 tours de poules à 7, 6 ou 5.
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.
- Il se tire par catégories séparées, sauf pour les +35 et les V4, selon leur nombre :
 - De 1 à 4 +35 : TED avec les V1
 - De 1 à 4 V4 : TED avec les V3
 - À partir de 5 +35 et V4, TED spécifique +35 et V4.
- À partir de 8 participantes dans une catégorie, mise en place d'un tableau B pour les perdantes du premier tour de tableau.

10.1.2. Épreuves du Circuit national sabre hommes

FORMULE

- 2 tours de poules, à 7, 6 ou 5, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage, établi sur la base des résultats du deuxième tour de poules.
- Il se tire par catégories séparées, sauf pour les V4, selon leur nombre :
 - De 1 à 4 V4 engagés : tableau d'élimination directe commun avec les V3.
 - À partir de 5 V4 engagés : tableau d'élimination directe spécifique V4.

10.2. ÉPREUVES NATIONALES PAR ÉQUIPES DAMES ET HOMMES

La formule de l'épreuve nationale par équipes sera déterminée par le groupe de travail vétérans. Elle pourra être modifiée sur place par le directoire technique et le responsable du groupe de travail vétérans ou son représentant en fonction du nombre de tireurs engagés.

10.3. CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CRITÉRIUMS NATIONAUX

ORGANISATION

- Afin de permettre aux tireurs de participer aux épreuves de fleuret et de sabre, les épreuves de fleuret débiteront à 14 h.
- Dans le cas où les épreuves seraient organisées dans un comité régional ultramarin, un programme adapté sera proposé par l'organisateur pour validation par la F.F.E après avis du groupe de travail vétérans.

10.3.1. Épreuves individuelles dames et hommes

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Open, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux.

FORMULE

- Les catégories +35, V1, V2, V3, V4 sont séparées dès les tours de poules,
- Tableau d'élimination directe par catégorie, sans repêchage,
- Cas particuliers :
 - Si un seul tireur est présent : il est titré dans son arme et sa catégorie.
 - Si deux tireurs sont présents : ils tirent la finale pour l'attribution du titre et de la médaille d'argent.
 - De trois à onze participants : poule unique suivie d'un tableau d'élimination directe sans repêchage.

Dans tous les cas, le titre est attribué.

10.3.2. Championnats de France par équipes hommes.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Open, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux,
- Possibilité de présenter des équipes de club et des Équipes Interclubs uniquement.

FORMULE

- Tour de poules à 5, 4 ou 3 équipes
- Tableau d'élimination directe, avec toutes les places tirées, sans match pour la 3^e place.

10.3.3. Critérium national par équipes dames.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Open, en fonction des conditions de participation établies par les comités régionaux,
- Possibilité de présenter des équipes de club, départementales, de CID, ou régionales.

FORMULE

- Tour de poules à 5, 4 ou 3 équipes
- Tableau d'élimination directe, avec toutes les places tirées, sans match pour la 3^e place.

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME



7 Porte de Neuilly
93160 Noisy le Grand

Tél : +33 1 87 12 30 00